

Protections et affiliations politiques aux époques moderne et contemporaine

Responsable

Isabelle Grangaud

(Centre Norbert Elias, CNRS-EHESS)

Mercredi 12 juillet 2023

8h30-10h30

Salle Déméter 047

Discutant

Sami Bargaoui

(HESMED, Université de Tunis)

Intervenants

Riwan Bellour

(ENS)

Fatma Ben Slimane

(Faculté des sciences humaines
et sociales de Tunis / HESMED)

Marie Bossaert

(Scuola Superiore Meridionale
(GHG), Università di Napoli
Federico II)

Isabelle Grangaud

(Centre Norbert Elias, CNRS-EHESS)

Résumé de l'atelier

Les questions d'octroi de protections consulaires européennes, impliquant privilèges judiciaires et fiscaux à celles et ceux qui en bénéficiaient localement, forment un épisode bien connu de l'histoire du Maroc et de l'Empire ottoman. De nouvelles orientations ces dernières années en ont élargi le champ d'approche de différentes façons et ont permis des déplacements qui ont bousculé l'évidence du monolithisme des identités politiques et des cadres nationaux qui nous sont aujourd'hui familiers, mettant en perspective la variété des processus et des conditions d'affiliation liés à la protection, selon les points de vue divergents, voire concurrentiels, des protagonistes institutionnels et individuels. La mise en évidence d'un ensemble de pratiques dans la construction des processus d'affiliation, invite à des comparaisons dans l'espace et dans le temps ; à prêter attention aux instances qui, au Maghreb et en Méditerranée orientale, exerçaient des activités du même ordre que celles des consulats européens ; à rendre compte de la nature des procédés de légitimation de la protection et des affiliations qui préexistaient à l'époque contemporaine, selon des formes dont la ressemblance, troublante, gagnera à être analysée.

Cet atelier souhaite réunir un ensemble de propositions cherchant à interroger ces airs de famille à partir de terrains historiques divers (algérois, tunisois, stambouliote) et plus ou moins éloignés dans le temps (au moins entre les XVIII^e et XX^e siècles). L'hypothèse de cet atelier est qu'en dénaturisant la protection consulaire, il est possible de saisir des continuités inaperçues entre des configurations institutionnelles, aux généalogies formelles sans lien entre elles, et entre des époques traitées souvent comme des mondes essentiellement distincts.

Programme

Riwan Bellour

Immatriculations : les ressorts de la protection

Peu après le début de la conquête de l'Algérie, l'administration consulaire de France à Tunis met en œuvre des outils d'immatriculation des Algériens présents en Tunisie. L'enquête se fonde sur un document en particulier, le registre d'immatriculation des Algériens auprès du consulat de France en Tunisie et ce qu'il permet de comprendre de la qualité d'Algérien du Consulat au sein de la province ottomane de Tunis, de son usage et des implications d'un tel contrôle des populations.

Fatma Ben Slimane

Se faire protégé-consulaire dans la province de Tunis au XIX^e siècle : droits de cité et conflits de juridiction

L'analyse met l'accent sur les enjeux juridiques et sociaux que les protections consulaires ont représenté dans la province ottomane de Tunis pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. Longtemps interprétées par l'historiographie à l'aune des affrontements étatiques, la protection offrait à ses porteurs une plus grande liberté d'action et l'opportunité d'acquérir des droits de cité. Elle était l'objet de revendications conflictuelles et de tergiversations, aux sources de légitimations variées. Enfin, autour de la protection se formalisaient des pouvoirs juridictionnels, qui pouvaient résulter de pratiques locales individuelles et qui exacerbèrent la réalité de statuts concurrents autour des ressources locales.

Marie Bossaert

Les usages de la protection italienne dans l'Empire ottoman au lendemain de la Grande Guerre

Au lendemain de la Grande Guerre, les demandes et l'octroi de patentes de protection italienne dans l'Empire ottoman connaissent une augmentation considérable. La communication examine la politique menée par les autorités italiennes en la matière, ainsi que les stratégies des candidats à la protection et la réponse des autorités ottomanes. Elle replace ce moment dans le temps long, en étudiant les évolutions des usages de la protection dans l'Empire depuis l'unification italienne.

Isabelle Grangaud

La protection du Bayt al-mâl d'Alger (XVIII^e-XIX^e siècles)

L'enquête menée à propos du statut de « pauvre » du Bayt al-mâl à Alger aux XVIII^e-XIX^e siècles met en lumière les relations entre la tutelle sur les successions et ce statut. La gestion des biens laissés par les morts (leurs successions mais aussi leurs dépouilles) permet d'interroger la teneur des proximités entre l'activité du Bayt al-mâl et d'une part les ressorts du fonctionnement des hôpitaux ottomans et d'autre part les préoccupations des consulats européens du XIX^e siècle dans la région.